



AVIS PUBLIC

10 février 2026

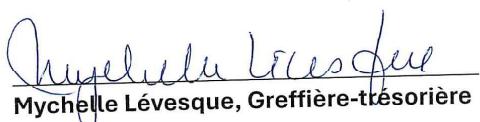
AVIS PUBLIC est par les présentes donnée par Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière, de la municipalité de Kamouraska que :

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue lundi le 9 février 2026, la municipalité a adopté le règlement 2026-03 applicable au Code d'éthique et de déontologie des élus (révisé) de la municipalité de Kamouraska.

2. Avis public est en outre donné que le règlement 2026-02 est déposé au bureau de la greffière-trésorière situé au Centre communautaire de Kamouraska sis au 67, avenue Morel à Kamouraska où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'affaires du bureau soit entre 8H30 et 15H30 et ce, du lundi au jeudi. Toute personne intéressée pourra s'adresser au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité où le règlement est disponible.

Adoption du règlement le 9 février 2026.

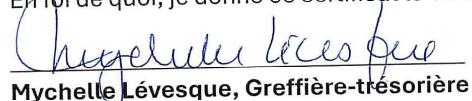
DONNÉ À KAMOURASKA CE 10^e JOUR DE FÉVRIER 2026.


Mychelle Lévesque, Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mychelle Lévesque, greffière-trésorière de la municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil le 10 février 2026 entre 10H30 et 15H30.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 10 février 2026.


Mychelle Lévesque, Greffière-trésorière



Municipalité de Kamouraska
67, avenue Morel • Kamouraska (Québec) • G0L 1M0
418 492-6523 • info@kamouraska.ca

